



## Suite a votre réponse pour mon affaire de cassation

Par **jaja**, le **01/06/2009** à **19:14**

Bonjour,  
j'ai gagné en cours d'appel le 10 fevrier 2009, la CRAM avait 2 mois par la loi pour faire appel donc le 10 Avril  
et le courrier de la notification de pourvoi en cassation m'est parvenu par courrier le 18 avril 2009 sans que personne ne me dise que je pouvais aller en cassation  
Merci cordialement

Par **lilou**, le **01/06/2009** à **20:30**

Bonjour  
si vous avez gagné en appel vous n'avez pas à faire de pourvoi en cassation  
si la partie adverse a intenté un pourvoi en cassation vous ne serez prévenue qu'une fois la procédure lancée et à préparer votre défense  
bon courage